

ASSEMBLÉE NATIONALE

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1074

présenté par

M. Descoeur, Mme Anthoine, M. Boucard, M. Bony, M. Hetzel, Mme Meunier, M. Masson,
Mme Lacroute, Mme Kuster, M. Saddier, M. Le Fur, M. Brun, M. Leclerc, Mme Beauvais,
M. Abad, Mme Dalloz et M. Vatin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.